



RETOUR

HISTOIRE DU NORD

eDOCUMENTS

DÉFI INTERNET

Présentation d'une Comptabilité

L'association a des relations avec la municipalité, les banquiers, les fournisseurs et les adhérents. Elle a une grande responsabilité envers les adhérents d'où l'importance d'une organisation comptable fixe.

La comptabilité d'une association peut-être consultée par les organismes de contrôle du Fisc, les organismes de subvention, la cour des comptes, les banquiers, les créanciers et la justice en cas de litige.

Un plan comptable adapté à l'association est alors indispensable. Il est nécessaire d'élaborer des états financiers (bilan, compte de résultat, des recettes et des dépenses).

Le livre journal

Les comptes de résultat

Le plan de trésorerie

Le budget prévisionnel

Le bilan financier

LE LIVRE JOURNAL

Le livre-journal est le registre où les opérations sont mentionnées dans leur ordre chronologique, sans blanc, lacune ou inscription en marge.

Il ne faut pas oublier de conserver et de classer par date

- toutes les **factures** émises ou reçues en prenant soin de les numérotter et de noter dessus le n° du chèque si c'est une facture de facture que vous réglez par carte bleue agrafez-y le **ticket de CB**.

- les **souches de reçus** de cotisation

- les **notes de frais** avec leurs justificatifs

- les **documents de la banque** (relevés de compte, souches de chéquiers...).

Le livre journal contient les écritures qui sont enregistrées opération par opération et jour par jour. Il est la base de la tenue de la comptabilité.

Pour chaque opération, il précise la date, l'origine, l'objet, l'imputation, le numéro de la pièce justificative et le mode de paiement ou (les opérations de même nature faites dans un même lieu, le même jour, peuvent être récapitulées sur une seule pièce justificative).

Exemple simplifié d'une présentation

RECETTES - MOIS DE DECEMBRE 99 - Report : 0 (frs ou euros)

jour	Libellé de l'opérat.	Pièce numéro :	Montant total en frs	Espèce/chèque
2/12	Ventes de loterie	15	150.00	Esp.
6/12	Subvention Mairie	03	3000.00	Chq
8/12	Cotisations	18	450.00	Esp.
Total du mois 3600 f				

Total du mois + Total en report = Totaux des recettes

DEPENSES - MOIS DE DECEMBRE 99 (présentation similaire) - Report : 0 (frs ou euros)

jour	Libellé de l'opérat.	Pièce numéro :	Montant total	Espèce/chèque

Total du mois + Total en report = Totaux des dépenses

Tableau livre journal : le livre journal permet de lire et d'évaluer rapidement les opérations. Chaque solde mensuel est reporté sur le rapport mensuel pour connaître les soldes totaux.

■ LES COMPTES DE RÉSULTAT

Le compte de résultat récapitule les charges et les produits liés à un exercice (généralement 1 an). Il fait apparaître le résultat (déficit ou bénéfice) par la différence entre le total des charges et des produits.

PRODUITS D'EXPLOITATION

année n

année n1

Vente de produits fabriqués	x	x
Prestations de services	x	x
Production immobilisée	x	x
Subventions	x	x
Cotisations	x	x
Collectes	x	x
Dons	x	x
Autres produits	x	x
TOTAL / PRODUITS	x	x

CHARGES D'EXPLOITATION

année n

année n1

Achat marchandises	x	x
Variation des stocks	x	x
Impôts, Taxes...	x	x
Rémunération du personnel	x	x
Dotations...	x	x
Charges locatives...	x	x
TOTAL / CHARGES	x	x

RESULTAT D'EXPLOITATION

année n

année n1

PRODUITS	x	x
CHARGES	x	x
Excédent ou déficit	x	x

■ LE PLAN DE TRÉSORERIE

Le plan de trésorerie est un outil-clé de contrôle qui permet au responsable de prévoir le montant d'argent en espèces nécessaire des dépenses prévues. En faisant la prévision des recettes et des dépenses, on obtient un tableau qui donne les rentrées et les sorties prévues pendant une période déterminée.

Le responsable peut utiliser le tableau pour comparer les recettes et les dépenses effectives par rapport à celles qui ont été prévues. Il peut également s'assurer que suffisamment de fonds sont disponibles à tout moment pour couvrir les besoins du programme. .

DEPENSES	jan	fév	mar	avr	mai	juil	jull	aou	sept	oct	nov	déc
Loyers/charges	xxx	xxx	xxx	xxx	xxx	xxx	xxx	xxx	xxx	xxx	xxx	xxx

Salaires/charges	xxx											
Fournit./ diverses	xxx											
assurances	xxx											
investis. et pt mat	xxx											
autres frais	xxx											
Total DEPENSES	XXX											

RECETTES	jan	fév	mar	avr	mai	juil	jull	aou	sep	oct	nov	déc
cotisations	xxx											
subventions	xxx											
recettes d'activité	xxx											
Total RECETTES	xxx											

Total du mois = (recettes - dépenses) (totaux = recettes - dépenses)

REPORT DU DEBUT DE MOIS: XXXX

TRESORERIE CUMULEE : XXXX

Trésorerie cumulée = report + total du mois



LE BUDGET PRÉVISIONNEL

Le budget, c'est la prévision des charges et des produits pour l'exercice à venir. Un budget est nécessairement prévisionnel. Il se présente comme un compte de résultat, et doit être équilibré, c'est-à-dire qu'il ne fait apparaître ni déficit, ni excédent.

A la demande d'un organisme, on peut avoir à présenter un budget, cet exemple peut vous aider à le monter...

CHARGES		PRODUITS	
Achats	xxx	Recettes	xxx
Travaux	xxx	Subventions	xxx
Loyers/charges	xxx	70 cotisations à 80 f	xxx
Investissements	xxx	Divers ressources	xxx
TOTAL	XXXX	TOTAL	XXX

Cette exemple n'est pas limitatif des postes, vos postes charges / produits sont en fonction de votre activité ou de vos projets, (tr: assurances... recettes sur manifestation ...). Si une demande de subventions ou un prêt sont sollicités, il faut ajouter les montants correspondant en tant que demande en ressources prévisionnelles, elles font parties des produits du budget prévu. Pour le cas, il ne le poste "salaires & charges". La règle est d'être cohérent face à l'organisme



LE BILAN FINANCIER

Le bilan décrit l'état et la répartition du patrimoine de l'association à une date donnée. Il fait connaître les résultats d'une activité.

"Toute association, oeuvre ou entreprise ayant reçu une subvention pourra être soumise au contrôle des délégués de la collectivité

accordée. L'association est tenue dans l'année en cours de fournir, à l'autorité qui a mandaté la subvention, une copie certifiée de sorte que tous les documents faisant connaître les résultats de son activité" (décret-loi du 30 octobre 1935, toujours en vigueur).

Ensuite la loi du 6 février 92 (loi Joxe) a mis en place un dispositif destiné à assurer une plus grande transparence dans les relations associations et collectivités territoriales. Ainsi les communes de plus de 3 500 habitants ont notamment l'obligation de mettre à la disposition des habitants un bilan certifié conforme des associations auxquelles la commune a versé une subvention supérieure à 500.000 F ou représentant 50% du budget de l'organisme. La certification peut être assurée par le président de l'association.

A gauche, à l'actif figure l'emploi des ressources.
A droite, au passif figure l'origine des ressources.

ACTIF	PASSIF
matériel	35 000
créances	1 000
banque	10 000
caisse	4 000
TOTAL	50 000
	50 000

Ce site est optimisé pour une consultation en 800x600 et 16 millions de couleurs
©2001 **Paul Desette** - 31 rue de Clairfayts - 59740 Solre le Château - France